

2007-03-04

Objet : Adoption du Compte de gestion 2006

Monsieur le Président expose à l'Assemblée le compte de gestion fourni par la Trésorerie de Saint-Pons de Thomières, qu'il convient de rapprocher du compte administratif.

Après examen du compte de gestion pour l'exercice 2006, dressé par Madame le Trésorier du Syndicat et d'une parfaite régularité des comptes, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2006.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical adopte le compte de gestion 2006 et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président,
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007
--